



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 31 mars 2025,
se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de
M. Jérôme OLIVIER, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE,
MM. : Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON, Frédéric MARCHAND

A donné pouvoir : M. Antonio DA COSTA à Benoit COQUILLARD
Retard : Laurence ROCHAS – arrivée 19h50

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h35.

OBJET : DELIBERATION CONCERNANT LES ŒUVRES SOCIALES (DELIB n°2022-19)

Le conseil est appelé à délibérer sur la proposition du Maire de renouveler la prime de 50€ aux jeunes de la commune qui ont obtenu leur BACCALAUREAT en 2025.

Il est également décidé d'attribuer une participation de 100 euros pour l'obtention d'un permis de conduire pour tout habitant de la commune obtenant un premier permis en 2025 (auto ou moto).

Le conseil municipal autorise le maire à engager les sommes sur l'année 2025 auprès des administrés demandeurs.

La délibération 2025 -3 est soumise au vote et adoptée par 6 voix pour, 1 abstention.

DIT que la présente délibération sera transmise à :
Contrôle de Légalité – Sous-préfecture de Pontoise
Monsieur le Trésorier public

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Jérôme OLIVIER,
Le Maire
Pour extrait conforme,
Fait à Neuilly-en-Vexin, le 31/03/2025

